

# Le Bulletin de la FSU 41



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
EN LOIR ET CHER

Bulletin départemental de la Section de la Fédération Syndicale Unitaire de Loir-et-Cher  
35 - 37 avenue de l'Europe - BP 30836 41008 BLOIS CEDEX  
Tél. 02 54 42 03 83 - Courriel : fsu41@fsu.fr  
N° CPPAP : 0425 S 07496 - ISSN : 1254-1648  
Directeur de la Publication : E. MERCIER  
Imprimé à la section départementale - dépôt légal à parution

Prix au numéro : 1€  
Abonnement : 4€

## L'édito

### Allons voter pour défendre nos droits !

**L**es élections professionnelles qui se profilent et qui se dérouleront du 1er au 8 décembre revêtent une importance considérable.

**Pour la FSU et l'ensemble des syndicats qui la composent l'objectif est d'abord celui d'une participation massive des personnels.**

Les crises sanitaires, climatiques, écologiques... que nous traversons depuis plusieurs années ne font que renforcer le sentiment d'épuisement qui parcourt les citoyennes et citoyens que nous sommes. Nous savons que l'épuisement et l'absence de perspectives ont une très fâcheuse tendance à amener au repli sur soi et à l'éloignement de l'action collective.

**Ce que vit la société, le syndicalisme le ressent aussi. Mais pour la FSU, le fatalisme n'existe pas, le recours au populisme et au repli sur soi est combattu avec force et la volonté de rassembler est au contraire exacerbée.**

La force de la FSU est le dynamisme de ses syndicats et la proximité de ses militants avec les personnels. Les tournées d'écoles et d'établissements, les rencontres avec les agents des différents services et structures ne se limitent pas aux seules années d'élections. **Ce lien avec nos collègues est un atout pour porter la voix de nos professions dans les différentes instances qu'elles soient départementales, académiques ou nationales.**

Cette année encore, nous sommes amenés à voter par voie électronique (cf p.3). Titulaires, stagiaires, contractuels, nous sommes tous concernés par les scrutins qui déterminent la représentativité, et donc les moyens des organisations syndicales (cf p.2). Il s'agira d'élire nos représentants qui seront en prise directe avec les inspecteurs d'académie, le recteur ou le ministre pour défendre nos professions et le service public d'éducation.

**Si la FSU et ses syndicats ne devaient prendre qu'un seul engagement envers les personnels ce serait le suivant : celui de la permanence, de la capacité à répondre à tous, de la volonté de rassembler au quotidien, de travailler sans relâche à l'intérêt général.**

Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un engagement mais bien de la réalité, celle de ces trois dernières années notamment pour ne parler que de la récente période écoulée.

**Voter et faire voter pour la FSU et ses différents syndicats, c'est se donner les moyens d'agir sur notre avenir.**

**Aline Pason, Emmanuel Mercier  
Co-secrétaires départementaux**

### Sommaire :

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Des scrutins d'égalité importance  
Elections 2018 : une confiance renforcée
- Page 3 : Les enjeux du vote  
Comment voter?
- Page 4 : SNASUB-FSU  
Le SNES-FSU41 reçu en audience au CD
- Encart : Journal FSU Centre



Je  
vote



**P**our que l'Education Nationale continue à se doter d'un outil syndical efficace pour tous, et pour chacun, renforcer la FSU est une nécessité.

Au plan académique, la FSU Centre a rédigé un journal que vous trouverez en encart dans ce bulletin. Il s'adresse à tous les personnels sans exception.

**Il vous permettra de prendre connaissance de l'action menée au quotidien par vos représentants FSU.**

### SNASUB-FSU

**HEURE D'INFORMATION SYNDICALE  
MARDI 29 NOVEMBRE - 14H00 EN VISIO**

Le SNASUB-FSU, organise pour les personnels Administratif de Catégorie A, B, C, une heure d'information syndicale en VISIO le **Mardi 29 Novembre 2022 de 14h00 à 15h00.**

Lien de connexion : scanner le QR Code ou <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/137569/creator/74918/hash/93148b4c3cb1f71b6a07219335be2c0010f8b585>





## Les enjeux du vote

### La participation au scrutin :

**E**lle est essentielle, elle sera décisive. Avec la loi de « transformation de la Fonction Publique » de 2019, le Ministère et le gouvernement ont montré leur volonté de réduire le paritarisme à sa portion congrue.

**La réponse à apporter est celle d'une participation élevée ou plutôt massive.**

Il y a 4 ans, le taux de participation aux instances académiques et ministérielles frôlait les 44%.

L'objectif est donc de faire mieux, encore mieux !

Le taux de participation aux élections professionnelles est une donnée essentielle qui donne une signification incontestable à l'élection, qui légitime pleinement les élus.

**Il appartient à tous les personnels militants, adhérents ou proches de la FSU, de sensibiliser le plus grand nombre, d'appeler chacun à faire entendre sa voix, en participant à tous les scrutins.**

### Le paritarisme :

**B**ien qu'attaqué, les élus de la FSU continuent à faire vivre le paritarisme tout en cherchant à le renforcer.

C'est parce qu'ils s'appuient sur des principes rigoureux, sur l'action collective, sur la capacité de la FSU à informer très régulièrement tous les personnels, que les représentants du personnel font vivre une conception exigeante du Paritarisme.

**Ils investissent toutes les instances pour en faire des lieux efficaces de défense individuelle et collective de nos professions.**

Face à l'opacité existante depuis la loi de « Transformation de la Fonction Publique », il est important de sortir renforcés de ces élections pour s'opposer à l'arbitraire et aux attitudes clientélistes.

**Le paritarisme a toujours été un combat ; aujourd'hui plus que jamais. Cela nous concerne tous !**

## Comment voter ?

### Je me connecte sur le portail électeur.

- en scannant le QR code ci-contre

- ou en saisissant l'adresse suivante :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

### Je crée mon espace électeur.

Dès maintenant je crée mon espace électeur

- en entrant mon identifiant (adresse mail académique)

- en créant un mot de passe

- en choisissant une "question défi" qui me servira en cas de demande de réassort

### Je conserve précieusement la notice de vote qui m'a été remise.

- la notice de vote est arrivée dans votre école, établissement ou service

- elle peut vous avoir été envoyée à votre domicile

- elle peut vous "attendre" dans votre circonscription

- elle peut ne jamais parvenir jusqu'à vous... Auquel cas, vous serez concerné-e par la procédure de réassort.

### Dès le 1er décembre, j'accède à mon espace de vote.

Le scrutin est ouvert du 1er au 8 décembre.

- dès le 1er décembre, je me connecte à mon espace électeur et j'accède à mon espace de vote

- pour voter, je dois me munir de ma notice de vote qui contient mon code électeur, que j'ai conservé précieusement

- je clique sur le nom des scrutins et je VOTE !

### En cas de perte ou de "non distribution" de mon code électeur, je demande un réassort :

- je réponds à ma "question défi"

- j'entre mon NUMEN

- je réceptionne par mail ou SMS mon nouveau code de vote

**Attention, il n'est visible que 2 minutes.**

**Pensez à le noter ou à le photographier !**



En décembre

Je vote **U.**  
F.S.U.

**NOS MÉTIERS  
VALORISÉS  
RECONNUS  
ET RESPECTÉS**

## La force du SNASUB-FSU ? L'unité inter-filière et inter-catégorielle.

Le SNASUB-FSU regroupe les personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (Adjaenes, Saenes, AAE), les personnels techniques de recherche et formation « ITRF », (ATRF, TEC, ASI, IGE, IGR), les personnels des bibliothèques, titulaires et non-titulaires, actif-ves ou retraité-es.

Il est présent dans les instances Académique « CSAA », Ministérielle « CSAMEN » et universitaire « CSAMESR ».

**Faire le choix de délégués du personnel du SNASUB-FSU est indispensable à votre représentation et à votre défense individuelle**, dans les CAPA des Adjaenes, Saenes, AAE, ATRF, CCP-ATPSS. Vous pourrez les saisir en cas de décisions individuelles défavorables de la hiérarchie (recours d'entretien professionnel, demande de temps partiel, démission ...).

**Ces élections professionnelles se déroulent dans un contexte**

**particulier pour :**

- **les personnels administratifs**, quelle que soit leur affectation : à l'Éducation nationale, dans l'Enseignement supérieur, à Jeunesse et Sports, au CNOUS/CROUS ou bien dans les établissements publics nationaux... En effet, depuis 2021, nombreuses ont été les annonces d'un plan de requalification de notre filière et les mesures ministérielles ou académiques de mise en œuvre, sans que – finalement – rien ne bouge vraiment pour les secrétaires administratif•ve•s dans leur écrasante majorité : grilles de rémunération « smicardisées », revalorisation de l'IFSE mensuelle illico rognée par l'inflation, faiblesse du nombre de promotions possibles en catégorie A, rendent les effets de ce plan difficilement significatifs pour le plus grand nombre. Non, décidément, le compte n'y est pas.

- **les Personnels Techniques**, les ATRF ne sont pas reconnu•es à la hauteur de leurs missions : ils se voient confier des

missions supérieures à leur catégorie. Le ministère a mis en place un « repyramidage de la filière ITRF » de 2500 promotions (de catégorie C en B) sur 5 ans. Mais ces promotions ne concernent pas tous les personnels ATRF ! Dès 2020 le SNASUB-FSU a vu le problème. 1 ATRF sur 4 est exclu•e de ce repyramidage : celles et ceux qui travaillent en laboratoire des établissements scolaires, en services académiques... Il l'a dénoncé et a refusé de donner sa caution syndicale à ce projet.

**Aujourd'hui, nos revendications semblent entendues, le ministère annonce l'ouverture prochaine de concertations pour l'extension de cette requalification.**

**Construisons le rapport de force pour peser dans les négociations !**

**du 1er au 8 décembre,**

**Votez SNASUB-FSU !**

**Votez FSU !**

## Le SNES-FSU 41 reçu au Conseil Départemental de Loir-et-Cher Compte rendu de l'audience du 10 novembre

**E**n recevant le SNES-FSU le 10 novembre dernier, le Conseil départemental (CD) a répondu à une demande formulée de longue date.

Des échanges argumentés et une écoute de qualité ont permis de développer des argumentations riches sur les sujets d'actualité, tout en posant les bases d'un dialogue à poursuivre sur les exigences de nos métiers :

- **Augmentation de 3% du budget de fonctionnement des collèges** : une revendication portée par la FSU depuis la dernière hausse (0.5% en 2014 !)

**Contexte d'inflation et hausse considérable des prix de l'énergie obligeant**, l'élue responsable des collèges entourée par les responsables des services correspondants ont présenté les choix budgétaires.

Nous notons une hausse de 3% des budgets de fonctionnement, qui ne permet cependant pas de couvrir l'inflation. Rappelons que tous les ans, en CDEN, la FSU demande à ce que les budgets des collèges soient augmentés de manière à couvrir l'inflation. Jusqu'à présent, cette demande n'était pas entendue.

**De plus, le CD a annoncé prendre directement à sa charge la gestion des contrats d'électricité** à l'occasion du déploiement du projet de panneaux solaires. Un pas en avant par rapport à nos mandats sur l'écologie dans les établissements !

Dans les collèges, grâce à la concertation avec les gestionnaires, des décisions équilibrées sont régulièrement prises. Nous demandons que cette "méthode" soit élargie à tout sujet. En effet, c'est en concertant les équipes dans les établissements, les membres du CA et les élu•es des personnels que des décisions au plus juste des besoins réels peuvent être prises.

- **Non à l'ouverture des CDI aux associations locales !**

S'appuyant sur le travail de terrain auprès des professeures documentalistes du département, le SNES-FSU est intervenu pour défendre le métier des collèges et le respect dû à leur lieu de travail, le CDI, (et non le Centre de culture et de connaissances que la profession rejette depuis 10 ans) : livres restant en bon état et bien rangés, budget lié à l'usure, disposition du matériel de la salle, fragilité des ordinateurs, tout ce qui doit pouvoir bien fonctionner en continu pour le métier de professeur-documentaliste. L'élue départementale a minimisé les annonces faites dans "Loir-et-Cher Infos" en expliquant qu'une expérimentation est envisagée au collège de Saint-Amand une fois les travaux de rénovation terminés, soit pas avant 2024. Mme Foucher-Maupetit a confirmé ses propos en CDEN (21/11). Elle s'est dite ouverte à une rencontre avec les collègues pour écouter leurs arguments.

- **Libertés et vidéosurveillance aux abords des collèges**

Les informations n'étant connues que par la presse locale, le SNES-FSU a demandé des éclaircissements.

Mme Foucher-Maupetit a indiqué que ce sont les collectivités locales qui sont demandeuses de ces caméras, et que le CD subventionnera à hauteur de 40% le coût de leur installation. La décision d'installer des caméras étant du ressort des communes, après accord du Préfet.

Conformément aux recommandations de la CNIL et aux mandats du SNES-FSU, il a été demandé au CD :

- que des moyens moins intrusifs soient étudiés avant toute installation,
- que leur présence soit justifiée proportionnellement aux risques réels,
- que l'éducation ne consiste pas à habituer les élèves à être surveillés, mais à construire leur liberté et leur sens critique par une responsabilité collective et intelligente.

**Pour autant la FSU dénonce fermement le financement de caméras aux abords des collèges. Des propos même de l'Inspectrice d'Académie, notre département ne souffre pas de violences exacerbées.**

**Ne tombons pas dans une dérive sécuritaire qui constitue le terreau des extrémistes.**